

**Commune de Chens sur Léman
 Haute Savoie**



**DELIBERATION DU CONSEIL
 MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame MORIAUD Pascale, maire

D 2022 - 86

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du conseil municipal : 06 décembre 2022

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA
 TRAVERSÉE CENTRE BOURG –
 MODIFICATION DE
 L'AUTORISATION DE
 PROGRAMME / CREDITS DE
 PAIEMENT**

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
 De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
 F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
 STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet
 J.P. BILLARD G. DENERVAUD M.
 CHEVRON F. DIANA C., MATTERA A.
 CHAMPEAU S.

EXCUSES : RACINE FREIXENET M.
 « pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.
 « pouvoir à MEYRIER M. » QUERNEC
 GARIN C. « pouvoir à CHAMPEAU S. »
 GEROUDET A. « pouvoir à MORIAUD P. »
 CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
 Ch »

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2022 – 28 du 12 avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour l'aménagement de la traversée centre bourg.

Madame le maire propose de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Opération : Aménagement traversée centre bourg : 4 317 000.00 TTC

Crédits de paiement	2022	2023	2024
21534-116	296 000.00	121 000.00	170 000.00
2315 - 116	1 160 000.00	1 190 000.00	1 380 000.00
TOTAL	1 456 000.00	1 311 000.00	1 550 000.00
Ressources envisagées	2022	2023	2024
Autofinancement	1 237 793.00	1 311 000.00	1 550 000.00
Conseil Départemental	218 207.00		
TOTAL	1 456 000.00	1 311 000.00	1 550 000.00

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 074-217400704-20221213-D2022_86-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier l'ouverture de l'autorisation de programme ci-dessus,

DIT que les reports de crédits de paiements se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

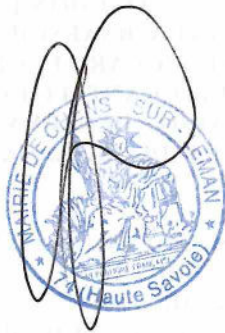
Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Pascale MORIAUD



Le secrétaire

Jérôme TRONCHON

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.